

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 27 mai 2020

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES, PRÉSIDENTS-DIRECTEURS GÉNÉRAUX, DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

AUX DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES SERVICES PROFESSIONNELS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

AUX DIRECTRICES ET DIRECTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Mesdames,
Messieurs,

Depuis le 4 avril 2020, le directeur national de santé publique a déclaré que le Québec connaît une transmission communautaire soutenue de la COVID-19. Or, des milieux de soins vivent actuellement des pénuries de ressources humaines tout en étant aux prises avec des éclosions de la COVID-19 qui affectent les usagers et les travailleurs. Dans ce contexte, de nouveaux documents de soutien à la décision ont été développés pour les gestionnaires du réseau afin de les soutenir avec la gestion des ressources humaines

Vous trouverez ci-joint les précisions sur la levée de l'isolement des travailleurs de la santé lesquelles, nous l'espérons, sauront répondre à vos besoins et interrogations. Ces nouvelles orientations remplacent celles qui vous ont été communiquées le 12 mai dernier.

Nous demeurons disponibles si vous avez des questionnements et vous prions d'agrément, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Yvan Gendron

p. j. 1

c. c. Membres du CODIR, MSSS
PDGA des établissements publics du RSSS
Sécurité civile, MSSS

N/Réf. : 20-MS-03823-63